



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

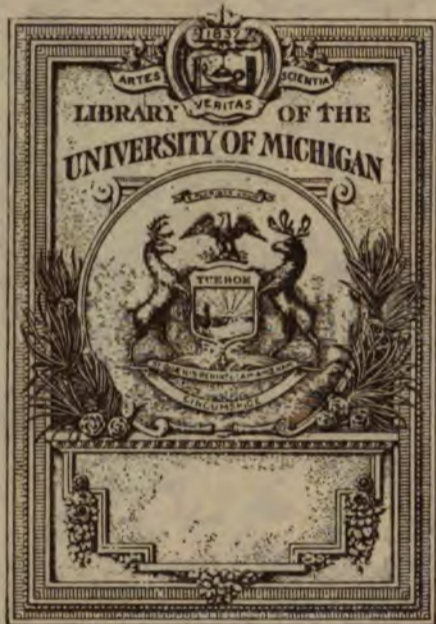
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

JX
681
.A2
1908

C 509,611



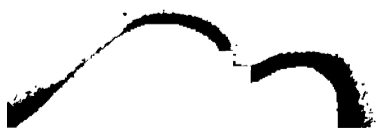




— — — — —

07
681
1A2
1408





50

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

ACCORDS
RELATIFS À LA MER DU NORD
1908



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCXVIII

6



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

ACCORDS

RELATIFS À LA MER DU NORD

1908



France. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

ACCORDS
RELATIFS À LA MER DU NORD

1908



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCXVIII

DE 100



Lib.com.
Champ.
2-20-24
9959

TABLE DES MATIÈRES.

NU- MÉROS.	DESTINATION ET PROVENANCE DES DÉPÊCHES.	DATES.	OBJET.	PAGES.
1	M. Jules CAMBON à M. Stéphen PICHON .	23 avril 1908...	Dépêche annonçant la signature de la Déclaration et du Memorandum relatifs à la Mer du Nord.	7
2	M. PICHON, Ministre des Affaires étrangères, aux Ambassadeurs de la République française à Vienne, Madrid, Washington, Londres, Rome, Tokio, Saint-Petersbourg et Constantinople; aux Ministres plénipotentiaires de la République française à Bruxelles, Copenhague, Christiania, La Haye et Stockholm.	4 mai 1908....	Envoi du texte définitif des accords relatifs à la Mer du Nord.	8
3	23 avril 1908...	Déclaration	8
4	23 avril 1908...	Mémorandum	9

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES.

ACCORDS

RELATIFS À LA MER DU NORD.

1908.

N° 1.

M. Jules CAMBON, Ambassadeur de la République française à Berlin,

à M. Stéphane PICHON, Ministre des Affaires Étrangères.

Berlin, le 23 avril 1908.

Les représentants de l'Angleterre, des Pays-Bas, de la Suède, du Danemark et moi venons de signer, avec M. de Schoen, la Déclaration et le Mémoire relatifs à la Mer du Nord.

Jules CAMBON.

N° 2.

M. Stéphen PICHON, Ministre des Affaires Étrangères,

aux Ambassadeurs de la République française à Vienne, Madrid, Washington, Londres, Rome, Tokio, Saint-Petersbourg et Constantinople;

aux Ministres plénipotentiaires de la République française à Bruxelles, Copenhague, Christiania, La Haye et Stockholm.

Paris, le 4 mai 1908.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, une copie du texte définitif des accords, relatifs à la Mer du Nord, qui ont été signés à Berlin, le 23 avril dernier, par les représentants des différentes Puissances intéressées.

S. PICHON.

N° 3.

DÉCLARATION.

Les Gouvernements d'Allemagne, de Danemark, de France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Suède, animés du désir de consolider les liens de bon voisinage et d'amitié existant entre leurs États respectifs et de contribuer par là à la conservation de la paix générale et reconnaissant que leur politique par rapport aux régions limitrophes de la Mer du Nord a pour objet le maintien du *statu quo* territorial actuel, déclarent qu'ils sont fermement résolus à conserver intacts et à respecter réciproquement les droits souverains dont jouissent actuellement leurs Pays sur leurs territoires respectifs dans ces régions.

Dans le cas, où d'après l'opinion d'un des Gouvernements désignés ci-dessus, le *statu quo* territorial actuel dans les régions limitrophes de la Mer du Nord serait menacé par des événements quelconques, les Puissances signataires de la présente Déclaration entreront en communication pour se concerter par la voie d'un Accord à conclure entre elles sur des mesures qu'elles jugeraient utile de prendre dans l'intérêt du maintien du *statu quo* de leurs possessions.

La présente Déclaration sera ratifiée dans le plus bref délai possible. Les ratifi-

cations seront déposées à Berlin le plus tôt que faire se pourra et au plus tard le 31 décembre 1908. Il sera dressé du dépôt de chaque ratification un procès-verbal dont une copie certifiée sera remise par la voie diplomatique aux Puissances signataires.

En foi de quoi les Plénipotentiaires dûment autorisés à cet effet ont signé, etc. . . .

Fait à Berlin, le 23 avril 1908.

N° 4.

MEMORANDUM.

Au moment de signer la Déclaration de ce jour les soussignés, d'ordre de leurs Gouvernements respectifs, croient devoir préciser :

1° Que le principe du maintien du *statu quo*, consacré par ladite Déclaration, ne vise que l'intégrité territoriale de toutes les possessions actuelles des Hautes Parties contractantes dans les régions limitrophes de la Mer du Nord et que, par conséquent, la Déclaration ne pourra d'aucune manière être invoquée lorsqu'il s'agirait du libre exercice de droits de souveraineté des Hautes Parties contractantes sur leurs possessions respectives susmentionnées;

2° Qu'en regard de ladite Déclaration la mer du Nord sera considérée comme s'étendant vers l'Est jusqu'à son alliance avec les eaux de la mer Baltique.

Fait à Berlin, le 23 avril 1908.

